

Associations  
et coopératives

Collection « Sociétés en changement »  
dirigée par Jean-Louis Laville

Les mutations contemporaines posent par leur ampleur de nouvelles questions aux sciences sociales et entraînent des recompositions entre social et économique, qu'il s'agisse par exemple des phénomènes de globalisation ou de passage à une société de services.

Cette collection a pour ambition :

- d'éclairer des sujets d'actualité à partir des points de vue, des outils et des théories sociologiques ;
- de questionner l'ordre social et les risques toujours à l'œuvre de sa naturalisation en articulant analyses critiques et reconnaissance de pratiques sociales émergentes notamment dans le champ de l'économie solidaire, afin d'alimenter les débats publics.

Retrouvez tous les titres parus sur  
**[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)**

Cyrille Ferraton

# Associations et coopératives

Une autre histoire économique

Conception de la couverture :  
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2013  
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-1806-9  
Première édition © Éditions érès 2007  
33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse  
**[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)**

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),  
20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,  
tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

# Table des matières

INTRODUCTION .....	7
Association et coopération : continuité au XIX <sup>e</sup> siècle d'une thématique associacionniste .....	7
Choix méthodologiques .....	11
Le plan adopté dans cet ouvrage .....	15

## **PREMIÈRE PARTIE.**

### **L'ASSOCIATION : UNE SOLUTION À LA « QUESTION SOCIALE » ? (1830-1852)**

1. L'ÉMERGENCE DE LA « QUESTION SOCIALE » .....	21
Quelques repères économiques, politiques et sociaux de la société française (1830-1852) .....	23
La prise de conscience de l'existence d'une nouvelle pauvreté.....	29
2. L'ASSOCIATION :	
UNE RÉPONSE À LA « QUESTION SOCIALE » .....	35
L'économie politique saint-simonienne de Prosper Enfantin .....	35
L'associacionnisme de Philippe Buchez et de Pierre Leroux.....	50
Le fouriérisme de Victor Considérant.....	67
L'« association mutuelliste » chez Pierre-Joseph Proudhon .....	76
3. L'ASSOCIATION COMME PALLIATIF DE LA « QUESTION SOCIALE » .....	85
Libéralisme et association chez Alexis de Tocqueville.....	85
La position des économistes libéraux du <i>Journal des économistes</i> .....	95

**DEUXIÈME PARTIE.**  
**DE L'ASSOCIATION À LA COOPÉRATION (1863-1928)**

4. PERMANENCE DE LA « QUESTION SOCIALE » ET ÉTAT SOCIAL .....	111
Quelques repères économiques, politiques et sociaux de la société française (1863-1928).....	113
Le développement coopératif .....	120
L'institutionnalisation des pratiques associatives .....	124
5. LA COOPÉRATION, PROLONGEMENT DU RÉFORMISME ASSOCIATIF .....	127
Le réformisme de Charles Gide : le coopératisme .....	127
Socialisme et coopération chez Marcel Mauss .....	138
Élie Halévy et l'association des producteurs .....	149
6. LA COOPÉRATION, UN THÈME ÉGALEMENT LIBÉRAL .....	161
Les associations coopératives chez Léon Walras.....	161
L'individualisme aristocratique de Paul Leroy-Beaulieu.....	170
Association et libéralisme :	
l'individualisme inégalitaire d'Albert Schatz .....	181

**TROISIÈME PARTIE.**  
**ASSOCIATION, COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

7. L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE .....	195
Une économie « réciprocaire » .....	198
La formation d'« espaces publics de proximité » .....	201
L'actualisation de la « solidarité démocratique » à dominante « réciprocaire » .....	204
8. UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE .....	207
Des proximités évidentes.....	207
Mais aussi des questions .....	211
Les problèmes en suspens .....	218
Un rapprochement avec la pensée associationniste de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et du début du XX <sup>e</sup> siècle.....	220
BIBLIOGRAPHIE .....	222

# Introduction

## **ASSOCIATION ET COOPÉRATION : CONTINUITÉ AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE D'UNE THÉMATIQUE ASSOCIATIONNISTE**

L'association est à partir de 1830 en France un thème très discuté dans les milieux réformistes, notamment par les saint-simoniens et les fouriéristes, mais aussi par des auteurs proches du catholicisme naissant et des milieux libéraux (Rosanvallon, 2004, p. 164-165). Une double dimension caractérise alors l'association :

- la première relève de l'« esprit d'association » que les auteurs opposent à l'individualisme. Dans cette perspective, l'association détermine une inclination du comportement marquée par des valeurs désintéressées ;
- la seconde dimension de l'association se rattache à l'organisation économique ; elle pourra alors prendre des formes variées (association de production, de consommation et de crédit, sociétés de secours mutuels, etc.) et fonctionner suivant des règles différentes selon les auteurs qui la préconisent, soit qu'ils visent à modifier l'ordre économique et social existant basé sur la propriété privée du capital et la concurrence, soit qu'ils cherchent à apporter une solution au paupérisme, voyant dans l'association un moyen pour les ouvriers de se constituer un capital et d'acquérir des habitudes de prévoyance et d'épargne. La première perspective est partagée par de nombreux réformateurs sociaux alors que la seconde est davantage le fait d'auteurs libéraux.

C'est sur ces premières idées et pratiques associationnistes en France au cours de la période 1830-1852 que repose en grande partie le développement de l'économie sociale. À partir des années 1860, cet associationnisme se prolonge par l'intermédiaire de l'idée de coopération. À la différence de l'association, elle se rattache essentiellement à l'organisation économique, mais elle est souvent invoquée afin de promouvoir la diffusion de valeurs désintéressées dans le champ économique. La coopération fédère ainsi un ensemble d'idées destinées soit à favoriser l'intégration économique et sociale des classes ouvrières car elle est considérée comme un moyen efficace de capitalisation des épargnes ouvrières, soit à modifier la répartition de la richesse en faveur du travail et au détriment du capital.

Le développement de cet associationnisme s'inscrit dans un cadre historique bien particulier. C'est en effet surtout après 1830 que la « question sociale », bien qu'elle n'ait pas été absente avant cette date, devient problématique et donne lieu à un foisonnement d'idées réformistes et au développement de mouvements associationnistes. La « révolution des Droits de l'homme » (Gauchet, 1989) et l'avènement du sujet politique transforment les représentations sociales. La contrainte sociale (coutumes, devoirs, etc.) remise en question, on lui préfère la liberté et la responsabilité individuelles. Cependant, la liberté et l'égalité restent d'abord des droits formels qui peinent à résister à l'épreuve des faits, et en particulier aux inégalités économiques qui subsistent et sont en outre accentuées par l'industrialisation naissante (Ferry et Renaut, 1985) <sup>1</sup>. La « question sociale » naît de cette contradiction entre les fondements politiques d'égalité et de liberté, et la réalité économique du paupérisme et de la prolétarianisation. Dans cette perspective, l'asso-

---

1. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marque la fin de l'Ancien Régime en France, l'avènement d'une nouvelle société aux États-Unis d'Amérique élaborant leur Constitution à partir de l'enseignement des théoriciens du Droit naturel et des précurseurs de la Révolution française, et le déclin progressif de l'hégémonie de l'aristocratie et de la noblesse en Angleterre. Cette évolution commune vers plus de liberté et d'égalité déstructure l'organisation « organiciste » de l'ancienne société basée sur l'existence de corps intermédiaires (corporations, etc.) et de relations sociales hiérarchiques (statut). L'institution du sujet politique libre, indépendant et autonome face à la collectivité (Nation) donne naissance à la « question sociale ». Comment en effet assurer au niveau économique et social l'égalité et la liberté prônées au niveau politique ? Comment organiser la société de manière à garantir cette liberté et cette égalité instaurées dans l'ordre politique ?



ciation, puis plus tard la coopération, sont pensées comme des moyens susceptibles de pallier les inégalités économiques et sociales. Aussi, l'associationnisme ouvrier n'est pas seulement le produit d'idées élaborées par des penseurs réformistes, mais aussi la marque de pratiques économiques et sociales émergentes et en croissance à partir de 1830 <sup>2</sup>. De fait, les initiatives volontaires privées, associatives et coopératives, occupent une place non négligeable au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, et pour beaucoup entendent apporter des réponses à des besoins devenus importants avec les transformations économiques et politiques que connaît alors la France depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, et surtout en 1928 avec les lois sur les assurances sociales, l'associationnisme est directement concurrencé par le développement de l'État social, bien qu'encore faible, et perd peu à peu de son emprise sur les idées réformistes et les pratiques économiques et sociales <sup>3</sup>.

La « question sociale » donne ainsi lieu à un foisonnement d'idées et de réflexions sur les fondements d'une nouvelle organisation économique et sociale. De la diffusion de l'idée d'association doit découler une société plus libre et égalitaire. Pour beaucoup, l'association s'oppose à l'intérêt individuel, à la concurrence, ou encore à la propriété privée que prônent les économistes classiques. L'avènement d'un ordre politique égalitaire et libre, en rupture avec la société d'Ancien Régime fondée sur des rapports sociaux hiérarchiques, l'abandon progressif du modèle de la « charité privée », et la croissance de l'urbanisation et de l'industrialisation accompagnée d'une baisse de la sociabilité villageoise et rurale, constituent autant de facteurs en partie responsables de l'apparition d'inégalités et de pauvreté encore inconnues, sur lesquelles prennent corps les réflexions sur des nouvelles formes de solidarité. Avant le développement d'une gestion macro-sociale de la solidarité par l'État, de nombreux réformateurs font de l'association un moyen particulièrement adapté pour subvenir aux besoins sociaux les plus urgents. De fait, l'idée d'un État social et redistributeur commence à émerger au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans

---

2. Voir Riot-Sarcey (1998) pour l'analyse des rapports entre théorie et pratique sur la question des groupements associatifs pour cette période.

3. Voir Desroche (1976b) et Gueslin (1998a) pour une synthèse de l'histoire des pratiques associatives, et Ewald (1986) et Castel (1995) sur le développement de l'État social.

les écrits de Léon Bourgeois entre autres, et ne devient une réalité qu'à la fin des années 1920 avec la promulgation de nouvelles lois sociales qui préfigurent l'État social postérieur au second conflit mondial (Ewald, 1986).

C'est à l'histoire de ces idées d'association et de coopération au cours de deux périodes marquantes, soit 1830-1852 et 1863-1928, qu'est consacré ce présent travail. Trois grandes thématiques sont explorées :

1. Les principales caractéristiques des idées d'association et de coopération.
2. Leurs évolutions au cours du XIX<sup>e</sup> siècle puis au début du XX<sup>e</sup> siècle face au développement progressif de l'État social.
3. La mise en perspective, enfin, de l'économie solidaire contemporaine avec ces pensées de l'association et de la coopération.

Notre objectif est donc d'exposer les principaux éléments du développement et de l'évolution des idées d'association et de coopération. Cette histoire est évidemment incomplète car elle ne fait que de brèves allusions aux pratiques associatives et coopératives auxquelles est généralement identifié l'associationnisme. Si l'histoire des idées n'est pas l'histoire des pratiques, elles peuvent parfois se recouper. Nous ne nous prononcerons pas non plus sur le fait de savoir si les idées ont précédé les pratiques ou si, à l'inverse, les premières ne sont que le produit des secondes. Cependant, une mise en garde doit d'emblée être soulignée. La littérature associationniste est souvent l'œuvre de publicistes et de réformateurs sociaux, bien qu'il ne faille pas négliger dans cette production le développement de la presse ouvrière à partir du début des années 1830 (Popkin, 2002). Si nous n'opposons pas histoire des idées et histoire des pratiques parce qu'elles peuvent parfois s'interpénétrer, il faut toutefois être conscient que l'histoire des idées peut être une histoire « policée », autorisée, véhiculée par des publicistes et réformateurs sociaux pouvant être très éloignés du « monde ouvrier », et exprimer une vision paternaliste de pratiques économiques et sociales dont ils ne sont que les témoins, et non les participants <sup>4</sup>.

---

4. Michèle Riot-Sarcey étudiant la pensée des saint-simoniens montre que l'on peut décliner deux visions radicalement différentes du socialisme : le socialisme porté par des théoriciens, théoriciens « attachés à dire le sens des événements dont ils n'étaient souvent que les témoins » et qui ont été considérés « comme les pères fondateurs du socialisme moderne », et le socialisme pratique tel qu'il existe dans

## CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Des choix méthodologiques spécifiques sous-tendent cette investigation historique, choix relatifs au mode de lecture adopté de la littérature associationniste (A), et à l'approche économique suivie dans cet ouvrage expliquant le choix large des auteurs étudiés (B).

### **Une lecture synchronique par la « méthode structurale » (Dockès et Servet, 1992, p. 358)**

La méthode de lecture adoptée s'appuie sur la délimitation de « temps forts ». La connaissance n'est pas considérée comme cumulative ni linéaire, mais affectée de contradictions ou d'oppositions entre théories passées et présentes. Cette « méthode structurale » ne vise pas la « reconstitution de ce qui a été pensé, mais une mise en évidence des ruptures par rapport à nos propres modes de pensée » entraînant « une mise en cause de nos propres savoirs » et l'introduction d'« un mode d'innovation théorique » (Dockès et Servet, 1992, p. 360). Ce type de lecture ne recherche pas dans le passé ce que les théories contemporaines savent et ont déjà développé, mais plutôt des manières de penser susceptibles de modifier les catégories contemporaines ou d'en identifier de nouvelles.

En fait, toute histoire des idées se trouve d'emblée confrontée à une première difficulté : comment, en effet, rendre compte d'idées s'inscrivant dans un contexte historique dont la compréhension et la description dans nos propres catégories de pensée entraînent nécessairement une déformation de leurs significations originelles ?

– la méthode absolutiste récusé la question en ce qu'elle ne tient aucun compte du cadre contextuel ;

---

les associations. Le premier est le « socialisme utopique ou socialisme scientifique » où « chacun prend sa source dans l'idée largement partagée d'une incapacité populaire à penser son devenir social ». Personne ne veut écouter « ces voix étouffées qui seront hâtivement rangées dans la voie sans issue des utopies » ; il y a ainsi un véritable écart entre « les théoriciens du socialisme » et les « individus qui ont cru possible son avènement ». Le socialisme de Prosper Enfantin serait ainsi un socialisme donnant la part belle aux « capacités » et refusant la portée organisatrice des mouvements ouvriers, voir Riot-Sarcey (2002, p. 108 ; 1998). Voir aussi Rancière (1981).

– la lecture relativiste prend le parti inverse en refusant l'emploi même de notions étrangères aux conditions de formulation des textes étudiés, mais au risque de ne prêter aucune autonomie aux notions développées n'étant que l'effet du contexte. Dans cette perspective, l'historien s'interdit d'entreprendre la moindre comparaison entre ses analyses situées à des moments historiques différents <sup>5</sup>.

Reconnaissant du caractère a-historique de la démarche absolutiste, n'est-il pas néanmoins possible d'adopter une méthode de lecture permettant à la fois de tenir compte du contexte historique et d'en retirer certains enseignements pour une problématique contemporaine ? La réponse est affirmative si l'on suit la perspective ouverte par G. Canguilhem qui propose de suivre une « méthode historique de récurrence épistémologique » (Canguilhem, 1977, p. 16). Il s'agit alors d'analyser les théories passées non plus sur les résultats acquis, mais à partir de l'existence d'une problématique commune entre les périodes contemporaine et passée <sup>6</sup>. L'objet de l'historien est un objet construit dépendant de choix thématiques contemporains et, par conséquent, en renouvellement permanent suivant l'évolution des intérêts disciplinaires. Plusieurs niveaux d'interprétation d'un texte ancien pourront être donnés, sans que l'un ne soit réductible à l'autre, et sans que l'un anticipe plus qu'un autre sur nos propres catégories de pensée. Dans cette perspective, un texte offre autant de connaissances qu'il existe de points de vue différents sur la manière de l'appréhender.

Une conséquence importante en découle. L'historien de la pensée ne recherche pas à reconstruire rationnellement les différentes étapes du passé qui ont conduit à l'état des connaissances présentes, mais bien à isoler des moments historiques et à restituer les débats qui y ont pris place. Notre démarche sera ici identique ; elle consiste à retourner à des périodes historiques

---

5. Voir Blaug (1986) pour la lecture absolutiste et Mitchell (1967 ; 1969) pour la lecture relativiste.

6. « L'histoire des sciences, souligne G. Canguilhem, ce n'est pas le progrès des sciences renversé, c'est-à-dire la mise en perspective d'étapes dépassées dont la vérité aujourd'hui serait le point de fuite. Elle est un effort pour rechercher et faire comprendre dans quelle mesure des notions et des attitudes ou des méthodes dépassées ont été, à leur époque, un dépassement et par conséquent en quoi le passé dépassé reste le passé d'une activité à laquelle il faut conserver le nom de scientifique » (Canguilhem, 1968, p. 14).

déterminées, au sein desquelles ont été développées des problématiques voisines des nôtres, afin d'étudier à quelles définitions, à quels usages, à quels objectifs répondent des concepts qui nous sont aujourd'hui familiers (Spitz, 1989 ; Guilhaumou, 2001 ; Skinner, 1998). Cette méthode de lecture nous invite à nous décentrer de nos propres croyances et idées en nous montrant comment des concepts qui nous sont proches ont été pensés différemment par le passé.

Par conséquent, la compréhension de la littérature associationniste nécessite une analyse préalable des conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles elle a été produite. Cette littérature n'est pas qu'économique, mais aussi politique ; elle participe en cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la naissance d'une pensée sur le « social » (Durkheim, 1928), s'interrogeant notamment sur les principes d'organisation de la société qui permettent d'améliorer les conditions économiques et sociales de la population ouvrière. La méthode d'analyse des textes adoptée accorde donc au contexte une fonction première. Mais celui-ci n'explique pas tous les différents éléments développés dans les textes associationnistes, demandant alors de les considérer comme des objets construits autonomes des conditions économiques, sociales et politiques.

Nos connaissances sont dépendantes du sentier (*path dependency*), c'est-à-dire qu'elles sont le produit de choix passés parmi une variété d'alternatives possibles. Dès lors, l'étude des textes anciens nous permet de mettre au jour les hypothèses et les concepts rejetés initialement et pouvant aujourd'hui servir à une réévaluation de nos problématiques contemporaines. On attendra de ce type de lecture moins une remise en cause de nos croyances actuelles qu'une vision élargie de celles-ci. Pour reprendre les termes de J. Schlanger, le savoir suit un « itinéraire dramatique » dont seuls les vainqueurs sont habilités à écrire l'histoire ; qu'en est-il, dès lors, des alternatives rejetées ? De fait, « les voies devenues impossibles ne pourront plus orienter le questionnement car l'attention intellectuelle aura définitivement dévié ». Pourtant, des problématiques aujourd'hui oubliées sont susceptibles de réapparaître « soit à titre de question pertinente, soit comme principe de réponse » (Schlanger, 1983, p. 138).

## Économie politique et association

Deux problèmes se posent lorsqu'il s'agit de sélectionner les auteurs et écrits pouvant entrer dans notre investigation historique.

Tout d'abord, l'étude des idées d'association et de coopération suppose de tenir compte de leurs contenus normatifs ; elles sont en effet indissociablement liées à des finalités réformistes. Cependant, nous ne suivons pas la démarche distinguant explicitement les faits d'un côté, et les valeurs de l'autre. Notre enquête s'inscrit dans la perspective ouverte par T. S. Kuhn (1962) et la philosophie pragmatique dans les sciences sociales, montrant que l'on ne saurait fonder des connaissances théoriques qui ne relèvent de choix normatifs *a priori*<sup>7</sup>.

Enfin, la littérature associationniste mêle continuellement facteurs politiques, moraux, sociaux et économiques pour les principaux, rendant difficile toute analyse disciplinaire (économique, politique ou encore sociologique). Dès lors, quels auteurs et écrits peut-on inclure dans cette histoire économique ? La réponse à cette question dépend essentiellement de l'approche adoptée. Celle-ci est très proche de ce que J.A. Schumpeter définit par sociologie économique (*Wirtschaftssoziologie*), offrant aussi des proximités certaines avec le courant économique institutionnaliste : « L'analyse économique traite des questions relatives au comportement des individus en tout instant et à la nature des effets économiques qu'ils engendrent par ce comportement ; la sociologie économique s'occupe de savoir comment ils en viennent à adopter ce comportement. Si nous définissons le comportement assez largement, de façon à y inclure non seulement les actions, les motifs et les penchants, mais aussi les institutions sociales qui influent sur le comportement économique, comme le gouvernement, l'héritage, le contrat, et ainsi de suite, cette formule nous dit tout le nécessaire » (Schumpeter, 1954, p. 48).

Cette double perspective étend donc considérablement les auteurs et textes susceptibles d'être choisis. Cependant, cette étude historique ne se veut pas une analyse exhaustive, entreprise qui d'ailleurs, compte tenu du foisonnement des idées associationnistes, serait irréaliste. Son objectif est plutôt d'ordre qualitatif et

---

7. Voir notamment Gauchet (1988) sur le « tournant pragmatique » des sciences sociales en Europe dans le courant des années 1970. Pour une telle démarche dans les sciences sociales, voir par exemple Myrdal (1969).

informatif ; c'est pourquoi les auteurs sont choisis en fonction soit de l'importance donnée aux idées d'association ou de coopération dans leurs écrits, soit de l'originalité de leur pensée associationniste <sup>8</sup>.

## LE PLAN ADOPTÉ DANS CET OUVRAGE

L'ouvrage comprend trois parties. Les deux premières sont consacrées spécifiquement à l'histoire des idées d'association et de coopération sur deux grandes phases (1830-1852 et 1863-1928). Après une mise au point du contexte dans lequel ces idées se développent, chaque partie expose dans un chapitre distinct les idées réformistes et libérales. La dernière partie conclusive confronte l'économie solidaire contemporaine avec les principales caractéristiques de ces pensées associatives et coopératives.

Les deux premières parties correspondent à deux phases historiques marquées par des perspectives innovantes dans la théorie et la pratique associatives et coopératives. Nous en trouvons partiellement les causes dans le contexte économique, politique et social.

La *première partie* (1830-1852) débute avec la révolution de Juillet 1830 et l'avènement de la monarchie de Juillet (Louis-Philippe), et finit avec l'instauration du Second Empire de Napoléon III (2 décembre 1852). Réflexions et pratiques associatives culminent en 1848. La fin de cette même année (10 décembre) marque une rupture, car elle correspond au début de la période bonapartiste et au développement d'une législation répressive à l'encontre des formes associatives. L'associationnisme perd alors peu à peu de son emprise et ne retrouvera pas jusqu'à 1852 sa précédente ampleur.

L'égalité des droits individuels de la Révolution française est remise en cause par le maintien des inégalités économiques. Les années 1830 sont marquées par la croissance de la pauvreté ouvrière dont beaucoup imputent la responsabilité au développement industriel et à la concurrence. Cette nouvelle pauvreté affectant en majorité la population ouvrière suscite réactions critiques et projets d'organisations économiques alternatifs auxquels partici-

---

8. Il n'est pas non plus question d'effectuer une étude complète de l'œuvre des auteurs considérés, mais de sélectionner dans leurs écrits les textes significatifs relatifs aux idées d'association et de coopération.

pent divers courants réformistes comme les saint-simoniens, les fouriéristes, etc.

Au-delà de leur diversité, les réformateurs sociaux se rejoignent sur le besoin d'une réorganisation des activités économiques dans laquelle l'association occupe un rôle central. Tous ne déterminent pas les mêmes règles, fonctions et objectifs à l'association. Si certains entendent ainsi transformer l'ordre économique et social fondé sur la propriété privée du capital et la concurrence, d'autres au contraire voient dans l'association un moyen de renforcer l'ordre économique et social parce qu'elle permet aux ouvriers d'accumuler des capitaux et d'acquérir des habitudes de prévoyance et d'épargne. L'« esprit d'association » est aussi valorisé par de nombreux auteurs parce que considéré comme un frein puissant à l'individualisme.

Après un chapitre introductif présentant le contexte et les pratiques associatives de la période, nous consacrons un deuxième chapitre aux idées associationnistes réformistes de Prosper Enfantin (1796-1864), Philippe Buchez (1796-1865), Pierre Leroux (1797-1871), Victor Considérant (1808-1893) et Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865). Un dernier chapitre étudie les pensées libérales relatives à l'idée d'association d'Alexis de Tocqueville (1805-1859) et des économistes libéraux du *Journal des économistes*, alors revue de référence de l'économie politique classique française.

La *deuxième partie* (1863-1928) débute avec l'amorce d'une politique plus libérale du gouvernement bonapartiste <sup>9</sup>. Elle s'achève avec la loi sur les assurances sociales obligatoires (16 mars 1928) préfigurant l'État social mis en place après la Seconde Guerre mondiale <sup>10</sup>.

Après une période dominée par une politique autoritaire, le Second Empire se libéralise progressivement à partir du début des années 1860. L'associationnisme connaît alors un nouvel essor soutenu par Napoléon III et s'inspirant des expériences associatives anglaises et allemandes (*Équitables Pionniers de Rochdale* [1844], les banques d'avances en Prusse développées par F.-H. Schulze-Delitzsch, etc.) (Potier ; Hébert, 1990). Le thème de la

---

9. Le droit de grève est reconnu (25 mai 1864, loi Ollivier sur les coalitions) ; la nature du régime bonapartiste change avec la loi sur la presse (11 mai 1868) et la loi sur les réunions (6 juin 1868).

10. Loi concernant les salariés de l'industrie et du commerce, et instaurant en outre les congés de maternité.



coopération, que l'on combine ou substitue à celui de l'association, se diffuse rapidement ; il fédère alors un ensemble de pratiques visant soit à favoriser l'intégration économique et sociale des classes ouvrières, car la coopération est considérée comme un moyen efficace de capitalisation des épargnes ouvrières, soit à modifier la répartition de la richesse en faveur du travail et au détriment du capital.

Ce premier mouvement associationniste connaît un déclin à partir de la fin des années 1860. Il reprend de la vigueur à la fin des années 1870, mais se voit de plus en plus contesté par une partie des socialistes préférant l'action révolutionnaire à la réforme par les associations coopératives. Parallèlement, la liberté syndicale, obtenue en mars 1884, met fin à l'interdiction du droit d'association promulguée par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791. Elle s'inscrit dans un mouvement de libéralisation progressive des pratiques associatives, mais cette ouverture législative contribue à particulariser et à différencier des actions collectives, mutualiste, syndicale et coopérative entre autres, que l'associationnisme originel ne distinguait pas toujours.

C'est au cours des années 1890, mais surtout au début du <sup>xx</sup>e siècle, que prend progressivement place le modèle de l'État social. La loi sur les assurances sociales de 1928 introduit dans la législation française la notion d'obligation sociale ; la responsabilité devient ainsi progressivement, non plus individuelle, mais collective. Les principaux projets réformistes de la période, dont le solidarisme, font de l'État l'acteur principal de la lutte contre les inégalités.

Parallèlement, la reconnaissance des dernières pratiques associatives n'entrant ni dans le champ de la mutualité, ni dans celui de la coopération ou du syndicat, la loi 1901, en particulier, renforce la différenciation d'actions collectives qui pouvaient répondre, au <sup>xix</sup>e siècle, d'initiatives communes transformant les représentations et les attentes des projets associatifs mis en œuvre. La dimension politique qui caractérisait bien souvent les pratiques associatives et coopératives perd ainsi de son emprise, conduisant à un changement substantiel des fonctions et des finalités des organisations de l'économie sociale.

Si les promoteurs de l'associationnisme restent nombreux à cette période, ils abandonnent de plus en plus l'idée de « République coopérative » et reconnaissent la légitimité de l'action publique.

Après un premier chapitre introductif présentant le contexte et les pratiques coopératives et associatives marquantes de la période, nous étudions dans un deuxième chapitre les idées coopératives réformistes de Charles Gide (1847-1932), de Marcel Mauss (1873-1950) et d'Élie Halévy (1870-1937), puis dans un troisième chapitre les idées libérales de Léon Walras (1834-1910), de Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916) et d'Albert Schatz (1879-1940).

La *troisième partie* conclusive revient sur l'économie solidaire en présentant les conditions de son développement dans les années 1980 et en en dégagant les principales caractéristiques. Nous confrontons celles-ci aux grandes thématiques des idées d'association et de coopération exposées dans les deux premières parties.

L'approche de l'économie solidaire rattache explicitement le renouveau associatif et coopératif contemporain à l'associationnisme des années 1830-1852 en France, associationnisme donnant lieu à une production littéraire importante et à un foisonnement de pratiques associatives. Cet associationnisme serait en effet porteur de deux propriétés fondamentales qui servent aujourd'hui à définir l'économie solidaire :

- la volonté de promouvoir la réciprocité comme principe économique dans l'organisation de la production et de la distribution des richesses ;
- la volonté de créer des espaces publics de proximité dans lesquels sont élaborés des projets marqués par des valeurs solidaires.

Par le développement d'échanges économiques « réciproci-taires » autour d'espaces publics de proximité, les associés permettraient de poser les fondements d'une économie fraternelle ou solidaire. C'est cet associationnisme des années 1830-1852 qui pose les principales bases de l'économie sociale alors naissante, et qui trouverait aujourd'hui dans le développement de certaines pratiques associatives et coopératives, surtout à partir des années 1980, un renouveau et un prolongement. Nous confrontons l'économie solidaire à la pensée associationniste dans cette dernière partie.

## Première partie

L'association : une solution  
à la « question sociale » ?  
(1830-1852)

